

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT DURABLE

Direction de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
de GUADELOUPE

Basse-Terre, le

28 juin 2016

Mission Développement Durable
Evaluation Environnementale

Nos réf. : DN/LR/JP/LD-R-MDDEE-2016-n° 84

Vos réf. :

Affaire suivie par : Jérôme BLANCHET

eval-environ.guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 0590 99 35 75 – Fax : 0590 41 04 60

Autorité environnementale
préfet de région

<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-environnementale-r34.html>

Monsieur le Directeur,

A la date du **13 avril 2016**, l'Autorité environnementale a reçu pour avis votre dossier relatif au projet suivant : **construction d'une station de traitement des eaux usées de 18 000 EH à Quartier d'Orléans, collectivité de Saint-Martin.**, enregistré sous le numéro **2016-218/DEAL/MDD**.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle est également rendue publique sur le site internet de la Déal à l'adresse indiquée ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Le Directeur par Intérim

Laurent CONDOMINES

Monsieur le Directeur

Etablissement des Eaux et de l'Assainissement de Saint-Martin
6 rue du Fort-Louis
97150 SAINT-MARTIN

Copie : Préfecture de Saint-Martin/SG/STMDD

